

LES SERVICES VÉLOS EN GARE

Rencontre du 19 octobre 2011



Développer l'intermodalité modes doux TER+LIR : le contexte

- **La Région n'a pas de compétence particulière sur les aménagements cyclables**
- **Pourtant la Région s'investit dans une logique de développement durable**
 - Création d'aménagements en gare pour le stationnement des vélos
 - Espaces vélo systématiquement prévus à bord des trains : **Système arrivant à saturation**

=> Expérimentation lancée sur l'axe Castres – Mazamet (y.c Toulouse Matabiau) et aménagements dans le cadre des projets parkings intermodaux : création de services en gares offrant une alternative à l'emport des vélos à bord des trains

Les objectifs

- Favoriser l'usage des modes doux en incitant les usagers du TER à ne pas utiliser leur voiture
- Proposer des solutions aux différents types d'usagers (étudiants, salariés, touristes...)
- Faciliter le recours à l'intermodalité
- Diminuer le risque de vol
- Valoriser l'image des modes doux

=> Respecter une cohérence des aménagements et proposer des services et aménagements pour les déplacements utilitaires et de loisirs

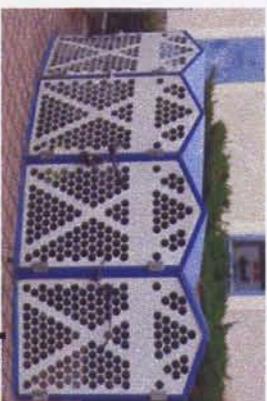
L'expérimentation sur l'axe Castres-Mazamet :

L'ensemble de l'axe équipé et mis en service depuis avril 2011

Gares à fort potentiel	Consigne collective et service vélo	Castres
	Consigne collective	Saint Sulpice
	Box	Montrabé, Gragnague, Montastruc, Roqueserière, Saint Sulpice, Les Cauquillous, Lavaur, Vielmur sur Agout, Labruquière, Mazamet
Gares à plus faible fréquentation	Arceaux	Équipement de base



Service vélo



box



consignes collectives

Contrôle d'accès sécurisé
via carte Pastel

4

L'expérimentation sur l'axe Castres-Mazamet :

GARESD	Installations-antérieures			Programme-mis-en-oeuvre			
	Accroche-doublers	Boya	Total places	Accroche-doublers	Boya	Places-consigne-collectives	Total places
Montabér	3 ^{er} sous-abris	/	6 ^{er}	5 ^{er} sous-abris	5	*	15
Gragnague	1	*	2	1	5	*	9
Montastruc-la-Conseillère	3 ^{er}	/	6 ^{er}	5	6	*	16
Roqueserrière	1	/	2	*	1	*	3
Saint-Sulpice	20 ^{er}	33	73	20-BV ^{er} +10-Nord	10	56	159
Les-Cauquilloues	/	/	/	1	2	*	4
Lavaur	3 ^{er}	/	6 ^{er}	10 ^{er} sous-abris+.4	8	*	36
Damiatte-St-Paul	6 ^{er}	/	12 ^{er}	5	/	*	10
Viehmur-sur-Agoût	6 ^{er}	/	12 ^{er}	/	6	*	6
Castres	6 ^{er}	8 ^{er}	20 ^{er}	12-sous-abris+Vélo-service	/	34 ^{er} dans-BV	58
Labruguière	1 ^{er}	/	2 ^{er}	2	2	*	6
Mazamet	3 ^{er}	/	6 ^{er}	6 ^{er} sous-abris	8	*	20
TOTAL places	147*			342*			

*. aménagements déposés pour mauvais état

- Un programme de 651 000€ cofinancé par :
 - FEDER 48%
 - État : 15%
 - Région : 12%
 - SNCF : 25%



L'expérimentation sur l'axe Castres-Mazamet :

- Une convention d'exploitation spécifique à l'exploitation de l'expérimentation entre Région et SNCF :
- fixe les conditions d'exploitation et de maintenance du service
- définit les services associés (modalités d'accès aux équipements notamment)
- Établit la répartition du financement de l'expérimentation

=> Trois ans après la mise en service, un retour d'expérience sera réalisé (dimensionnement, modalités et coûts d'exploitation...). Aide à la décision pour éventuel futur déploiement.

L'expérimentation sur Toulouse Matabiau

- **Poursuite de la réflexion sur la gare Matabiau où une offre complémentaire comprenant un service important de gardiennage semble nécessaire : un partenariat est en cours de définition avec SNCF gares et connexions pour aboutir sur le projet.**

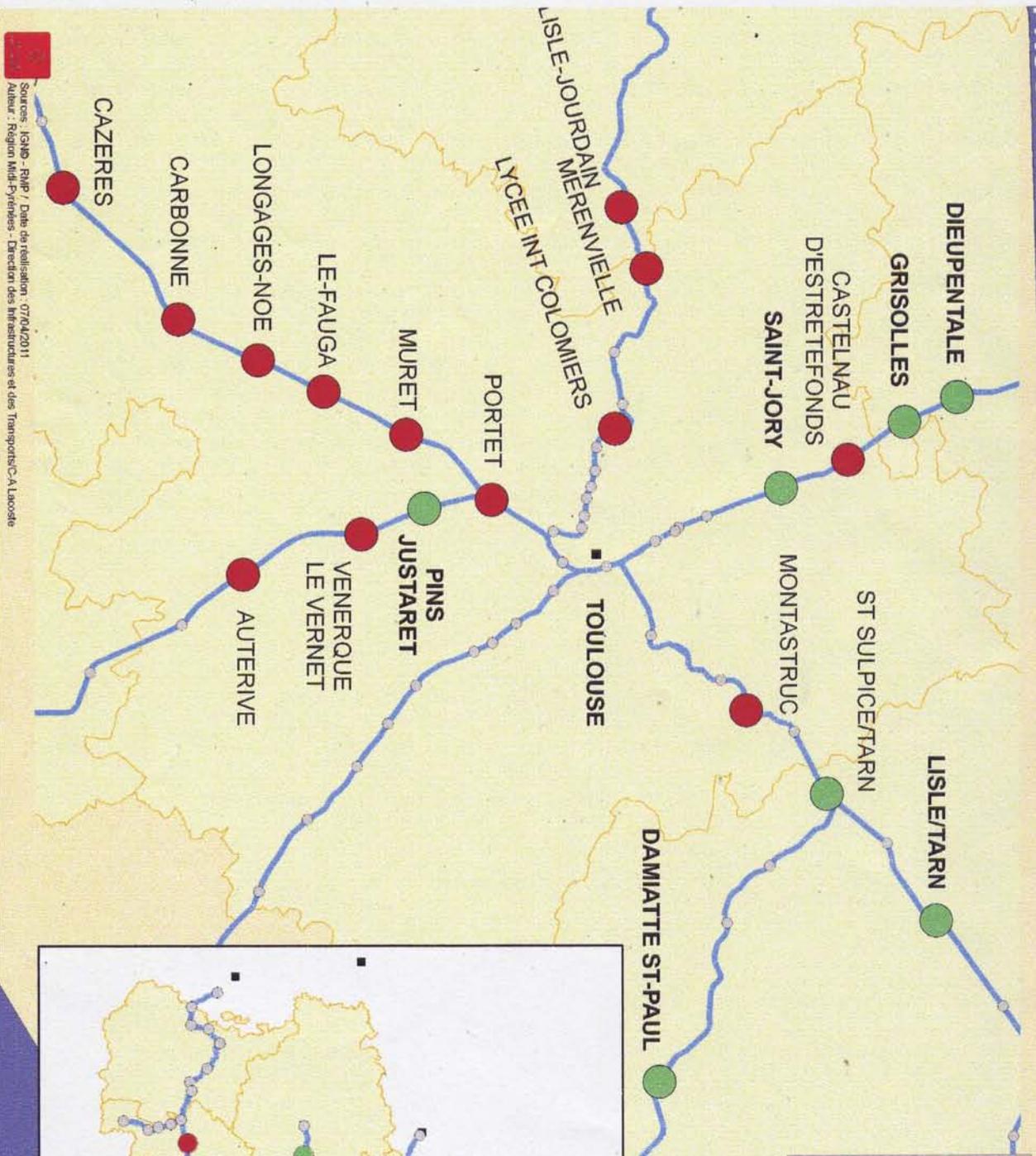
Plan de soutien des parking intermodaux des gares

- Face au succès de la fréquentation des TER ces dernières années, la question du stationnement aux abords des gares est devenue préoccupante (parking saturés, stationnement sauvage), cette situation pouvant devenir à terme un frein au développement du TER
- Politique volontariste de la Région de soutien des projets d'aménagements et d'extension des parkings de gare
 - **S'intègre dans une logique globale de développement de l'intermodalité**
- Présentation de ce plan de soutien aux Maires des communes Gare le 22 juin 2009 par le président Malvy

Plan de soutien des parking intermodaux des gares

- Conditions d'éligibilité des projets d'aménagements des parkings
 - Développement de l'intermodalité TER avec les vélos et les transports collectifs,
 - Gratuité de l'accès aux parkings pour les usagers du TER,
 - Respect des normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite ou handicapées,
 - Aménagements s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale
- Gares du périmètre du SGGD concernées :
 - Grisolles, Pin Justaret, Saint Jory, Auterive, Castelnau d'Estretfonds, Longage-Noé, Mérenvielle, Muret, Portet Saint Simon.
- Les aménagements sont examinés au cas par cas en fonction de l'existant, du volume de fréquentation avec une incitation pour une mixité des aménagements (consignes collectives et arceaux).

**GARES DE MIDI-PYRENEES
PROGRAMME "AMENAGEMENT PARKINGS/INTERMODALITE" : ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**



LEGENDE

Programme Aménagement des parkings

- Dossiers adoptés
- Dossiers en cours d'élaboration ou d'instruction
- Réseau ferroviaire Midi-Pyrénées
- Préfectures

Sources : ISM - RAMP / Date de réalisation : 07/04/2011
Auteur : Région Midi-Pyrénées - Direction des Infrastructures et des Transports CA Lacroix

